

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 janvier 2021

Le vingt-neuf janvier deux mil vingt et un à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cenves, s'est réuni sur convocation de Monsieur Pierre-Yves PELLÉ-BOUDON, Maire.

Etaient présents : Pierre-Yves PELLÉ-BOUDON, Mmes Elodie BEAUDET, Sylvie BOYAT, Catherine RAYMOND, Fabienne SALVI et MM. Dominique BRAILLON, Frédéric DÉNUELLE, Didier JOSEPH, Gérard LAROCLETTE et Dominique RAYMOND

Excusée ayant donné pouvoir : Sonia VANACLOCHA

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Frédéric DÉNUELLE

Informations de Monsieur le Maire :

Le compte rendu de la dernière réunion (11 janvier 2021) est approuvé par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Restaurant Dargaud

Certains membres du conseil municipal accompagnés de Monsieur le Maire ont rencontré les gérants afin d'échanger sur la fin du bail actuel et connaître leurs souhaits pour les années à venir.

Monsieur le Maire rappelle la convention de location-gérance signée avec la SAS Josy et Georges en date du 24 août 2018 avec effet au 1^{er} septembre 2018 établie pour une durée de 3 ans.

Compte-tenu des événements liés à la COVID-19 qui a entraîné la fermeture administrative du restaurant, il est apparu opportun au conseil municipal de se poser des questions quant à la future location gérance.

Après un tour de table,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **DÉCIDE** de dénoncer le contrat de location-gérance signé le 24 août 2018 avec effet au 1^{er} septembre 2018
- **DÉCIDE** d'établir un nouveau bail d'une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2021
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision

Questions diverses

- Monsieur le Maire informe de courriers reçus de la SAFER concernant la vente de biens.
- La CCSB nous informe de l'organisation de Festiv'été en Beaujolais 2021. Le conseil municipal ne souhaite pas se porter candidat cette année pour des raisons financières, le reste à charge pour les collectivités afin d'accueillir une séance de cinéma en plein air est d'environ 1500 à 2000 €.

Fin de la réunion à 20h00